

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC_2024_123

Objet : Contrat du "spectacle streetside de Noël" à l'occasion du Marché de Noël 2024

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer une animation à l'occasion du Marché de Noël 2024.

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec la compagnie « Soulful People », sise 84 Rue Pixérécourt à PARIS (75020), pour un spectacle de Noël, le dimanche 8 décembre 2024 sur la Place Henri Barbusse.

Article 2 : Le prix total de la prestation est fixé à 2 200 € net (deux mille deux cent euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,